

COMMUNE DE WALFERDANGE

AVIS

Conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet de modification du plan d'aménagement particulier « Rue de Bridel » a été introduit à la commune de Walferdange pour approbation, portant sur des terrains situés à Bereldange, 15, rue de Bridel, présenté par le bureau BEST Ingénieurs-Conseils pour le compte de l'Administration communale de Walferdange et visant la construction de 4 maisons unifamiliales.

Le dossier y relatif est déposé à la connaissance du public à la Mairie de Walferdange dans les bureaux du service urbanisme et peut être consulté du 29 août 2022 au 28 septembre 2022 inclus. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Walferdange, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Walferdange www.walfer.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Walferdange, le 26 août 2022.

Pour le secrétaire empêché,
La secrétaire adjointe,



Christiane Dreis

Le Bourgmestre,



François Sauber